

Premier comité de pilotage du schéma départemental d'aide aux victimes d'infractions pénales

Le schéma départemental parisien de l'aide aux victimes d'infractions pénales est le fruit d'un travail partenarial conduit sous la codirection de François MOLINS, procureur de la République de Paris et d'Anne HIDALGO, Maire de Paris. Il a été signé le 2 mai 2016 et a pour objectif de mieux coordonner les interventions des acteurs de l'aide aux victimes afin d'améliorer l'accueil, l'orientation et la prise en charge des victimes à Paris. Le premier comité de pilotage du schéma, présidé par Colombe BROSSEL, adjointe à la Maire de Paris en charge de la sécurité, de la prévention, de la politique de la ville et de l'intégration, et François MOLINS, procureur de la République, s'est tenu à l'Hôtel de Ville de Paris mardi 12 septembre 2017 en présence de tous les signataires du schéma. Il a été l'occasion de souligner la mobilisation forte et continue de l'ensemble des partenaires de l'aide aux victimes à Paris qui permet la mise en œuvre des priorités d'action définies par le schéma parmi lesquelles : l'Évaluation personnalisée des Victimes d'Infractions pénales (EVVI) ainsi que la lutte contre les violences faites aux femmes et l'amélioration de la prise en charge des personnes vulnérables victimes d'infractions pénales.

L'ensemble des acteurs a salué les avancées de la mise en œuvre du schéma départemental, en particulier :

- la réalisation de plus de la moitié des 84 préconisations d'amélioration du dispositif comme le développement des postes d'intervenants sociaux en commissariat et un ciblage des actions de prévention sur certains publics vulnérables comme les femmes handicapées victimes de violence
- la mise en place d'ici la fin de l'année 2017 de 13 réseaux d'aide aux victimes (RAV) à l'échelle des arrondissements permettant un meilleur accueil de proximité et une meilleure orientation des victimes
- la parution et la diffusion d'un guide pratique à destination des personnels chargés de l'accueil, de l'orientation et de la prise en charge des victimes à Paris

Le comité de pilotage s'est fixé plusieurs objectifs pour cette fin d'année, parmi lesquels l'amélioration de la formation des personnels amenés à accueillir les femmes victimes de violences ainsi qu'un dispositif de repérage et de signalement des personnes âgées vulnérables victimes d'infractions pénales.

Contact presse : Simon Le Boulaire / 01.42.76.49.61 / presse@paris.fr